

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



UN CONCOURS DE VERGERS
aura lieu à Pont-L'Évêque (Calvados) pour les propriétaires et fermiers de la région du Pays d'Auge. Les récompenses consisteront en primes. Les candidats devront faire parvenir à la Station Pomologique de Caen une collection de fruits de leurs principales variétés et répondre à un questionnaire.

LES MACHINES AGRICOLES
peuvent fêter leur centenaire. C'est vers 1831 qu'ont été utilisées dans nos campagnes les premières machines.

LE VENTRE DE PARIS : Les Parisiens consomment en une année : 430.000 tonnes de pain ; 179.900.000 kilos de viande ; 309.900 hectolitres de vin ; 72.000 tonnes de poissons ; 26.000 tonnes d'œufs, 28.000 de volailles et près d'un milliard de fruits et légumes.

ENGRAIS AZOTÉS : La France produit 163.000 tonnes d'azote ammoniacal, dont 30.000 par l'usine d'Etat de Toulouse, ce qui donne au total 815.000 tonnes d'engrais ammoniacaux, pour une consommation de 430.000 tonnes. Notre pays peut exporter la différence. La France produit, d'autre part, 46.000 tonnes d'azote nitrique de synthèse, ce qui donne au total 230.000 tonnes d'engrais nitriques, pour une consommation de 445.000 tonnes. Ici, le déficit est considérable.

UTILITÉ DE L'OIGNON : L'oignon peut être utilisé contre le diabète. On a constaté que les préparations à base d'oignon ont donné, 88 fois sur 100, des résultats hypoglycémiques.

LA HOLLANDE importe des quantités considérables de beurres, destinés à la fabrication des poudres de lait. Par contre, elle exporte, en France et en Allemagne, ses beurres indigènes, pour la consommation en nature. Ne pourrions-nous pas trouver pareillement des débouchés à l'étranger ?

AUX ETATS-UNIS : Le nombre des tracteurs agricoles, qui était de 250.000 en 1920, a dépassé un million l'an dernier. Pendant ce temps, le nombre des chevaux et mulets est tombé de 25 millions à 19,5 millions, et la superficie des terres arables a augmenté.

Le Bétail et la Chaleur

La chaleur ne trouble pas seulement les gens, les bêtes en souffrent comme nous et il faut bien se persuader que cette souffrance s'accroît si les soins de propreté ne sont pas donnés avec attention et régularité.

Du reste, nous ne saurions le répéter assez, l'intérêt du cultivateur est de bien tenir les étables et écuries. Ceux qui les négligent ne soupçonnent pas à quels dangers ils exposent leurs animaux et quelles pertes matérielles ils font.

Il faut d'abord que le sol soit toujours en bon état. Les déjections doivent être relevées chaque jour et, au contraire de ce qui se pratique dans beaucoup de fermes, elles ne doivent pas être entassées dans un coin de l'étable, mais portées au tas de fumier qu'on doit établir assez loin de celles-ci. Si l'on veut faire disparaître cette désagréable odeur ammoniacale qui vous suffoque dans une étable mal tenue, il sera bon tous les cinq ou six jours de laver le sol à grande eau après avoir fait dissoudre dans celle-ci du sulfate de fer. Il n'est pas nécessaire de redire la nécessité d'assurer le parfait écoulement des urines.

Il faut aérer largement quand les animaux sont sortis, mais dès qu'ils rentrent, il faut fermer les ouvertures, surtout s'ils sont en transpiration. Des courants d'air pourraient entraîner pour eux des accidents graves. Si l'on veut que le bétail soit en bon état, surtout pendant les chaleurs, il faut procéder tous les jours au pansage.

Chaque matin, le cheval, le bœuf de travail comme le bœuf à l'engrais et la vache laitière doivent être étrillés et brossés. Il faudra ensuite laver et savonner les parties du corps souillées par les excréments. Nous ajouterons... ce qui surprendra peut-être beaucoup de gens — qu'il faut en faire autant pour le porc. On a généralement l'habitude de le laisser dans un état de répugnante malpropreté. Le tout est grand car si l'on veut que cet animal se porte bien et progresse rapidement, il importe de le brosser tous les jours au moins une fois et de le laver tous les quatre ou cinq jours jusqu'à ce que la peau soit nette de toute saleté.

Le pansage est plein d'avantages. La circulation se fait mieux, les bêtes se trouvent soulagées et l'on peut voir ainsi s'ils ne sont pas atteints de maladies parasitaires capables de les faire souffrir, maigrir ou de faire diminuer le lait.

A ce propos, on nous a demandé

le moyen de détruire les poux et les puces du cheval, du bœuf, du porc et du chien. Voici un procédé employé avec succès depuis de nombreuses années par l'émment vétérinaire, M. Siebert.

On mélange dans un flacon du pétrole et de l'huile de lin à parties égales. Puis on agite avant de s'en servir. On imbibe de ce mélange un chiffon de laine et on frictionne les parties de la peau occupées par les envahisseurs. Les parasites sont rapidement tués. On peut, si c'est nécessaire, renouveler l'opération au bout de quelques jours. Pour terminer le traitement, on nettoie la peau à l'aide d'une dissolution de savon vert dans de l'eau chaude. Ajoutons que le remède est excellent aussi pour l'homme, mais on peut y mettre un peu plus de luxe et remplacer l'huile de lin par l'huile d'amande douce, par exemple. La benzine étant un parfait parasiticide, ce produit est très employé au traitement de la gale.

Mais revenons au pansage. En cette saison où les mouches persécutent tant de bestiaux, il est sage de prendre des précautions pour en préserver ceux-ci. Il importe tout d'abord de défendre autant que possible l'entrée de l'écurie ou de l'étable. Pour cela il suffit de tendre, devant les ouvertures, des filets ou des treillages aux mailles serrées et de tenir un peu sombres les logements des animaux. Il est bon de mélanger un peu d'alun à la chaux lors du blanchissage des murs ; l'odeur de la chaux allouée éloigne en effet les mouches. On peut aussi suspendre de petits fagots d'armoises au plafond des écuries. Les mouches s'y rassemblent et peuvent être détruites. Le chlorure de chaux, dont l'odeur chasse toutes les mouches, peut être utilement employé.

Pour préserver les animaux au travail, il faut soit les laver avec de l'eau dans laquelle auront bouilli longtemps des feuilles de noyer, de la quassia amara ou de l'aloe, ou bien encore avec de l'eau phéniquée, mais l'odeur de celle-ci est désagréable. M. de Saint-Marsault préconise la recette suivante : Faire bouillir pendant cinq minutes une bonne poignée de feuilles de laurier dans un kilo de saindoux. Il suffit de graisser un chiffon de drap avec ce saindoux et de froter dans le sens du poil tout le corps du cheval ou du bœuf, au moment de le mener au travail. Les mouches n'approcheront jamais.

Il arrive que les animaux s'écœurent. Les chevaux, par exemple, sont fréquemment blessés pendant l'été par leurs harnais. Les cultivateurs ont la mauvaise habitude de traiter le plus souvent ces blessures par l'indifférence. C'est un grand tort, car s'ils prenaient la peine de les soigner un peu, ils hâteraient la guérison et préviendraient des complications souvent graves.

Il faut se souvenir que l'eau froide arrête l'inflammation, aussi le premier soin à prendre lorsqu'un membre, un pied, le garrot, le dos, la nuque d'un cheval ou d'un bœuf ont été contusionnés, c'est d'y faire arriver d'une manière continue l'eau froide, puis faire des lavages fréquents à l'eau boricée ou phéniquée. Nous conseillons contre les plaies réfractaires l'emploi du liniment suivant : Naphtaline et vaseline liquide en parties égales. On l'applique une fois par jour sur la plaie, il éloigne les mouches, calme la démangeaison et hâte la cicatrisation. A chaque pansement, au lieu d'un pansement préalable, on n'a qu'à enlever les résidus de la préparation précédente. Lorsqu'on voudra remettre le collier à l'animal, on couvrira la plaie d'un chiffon de toile imbibé d'un mélange de tanate de

Un Brin de Causette...



— Alors, père Corbinau, vous avez vu qu'il est question de rendre l'éducation physique obligatoire dans nos villages ?... Attention ! tenez-vous droit : une, deux ; une, deux !

— On n'a point besoin de ça nous autres, père Jeannot. Croyez-vous que nous faisons point assez d'exercices dans les champs, tout la journée au grand air ! C'est bon pour les villosités qui restent tranquilles de faire des mouvements de gymnastiques, de la boxe, de la marche, du ziu-jitsu.

— C'est vrai, père Corbinau, mais c'étaient surtout pour les jeunes, l'entraînement physique, la préparation militaire — comprenez-vous ben ? Et pis c'est rapport itou à l'hygiène, quand c'est pour la santé faut rien négliger à c'heure.

— Dame, ça vous avez raison ; mais j'vois point comment...

— A la campagne, comme à la ville, y a toutes sortes de fléaux, qui frappent et qui tuent des bonshommes — la tuberculose pour n'en citer qu'un. Qui vienne du brouillard, des pluies, la neige, une tempête, y a un coup de froid, une bronchite c'est vite arrivé. On a des précautions à prendre pour être résistants, père Corbinau. Faut entretenir sa santé, comme une faucheuse pour qu'elle marche ; faut cultiver son corps, ses muscles, ses organes comme sa terre, afin d'être fin prêt, résister à toutes les mauvaises microbes.

— Alors vous croyez que c'est par l'exercice, comme au régiment, qu'on protégera sa santé ?

— On se préserve toujours dans une certaine mesure, père Corbinau. En tous les cas on développe sa force et son adresse, on est pu souple. Y s'agit point de faire des exercices à droite par quatre, comme à la caserne, ben sûr, mais c'étaient surtout pour les jeunes, pour les entraîner, courir vite, sauter loin et haut, grimper, porter des charges, lancer des poids, viser juste, nager partout.

— Matin, père Jeannot, vous voulez faire de nos gars des champions de boxe, de sport ; pourqu'point les faire traverser la Manche à la nage !

— Ah ! père Corbinau, si seulement nous avions encore vingt ans, c'est moi qui vous entraînerais à la course — parfaitement, tel que j'vous le dis, je monterais une Société de gymnastique, et en avant la musique !

— Mais j'vous on jamais vu comme ça, père Jeannot. C'est dans nos écoles qu'on devrait commencer à faire faire la gymnastique aux enfants, pour les dégourdir et les développer.

— Parfaitement, mais pourquoi point continuer, après, des exercices pour les jeunes gens ? Point besoin d'installation qui coûte cher ; seulement une place engazonnée, ou un pré. Plusieurs Sociétés existent déjà comme ça et des municipalités rurales commencent à le comprendre, à s'organiser. V'là je crois un bon moyen de distraire nos jeunes gars à la campagne, de les préserver des tentations malsaines et de les fortifier.

MATRE JEANNOT.

plomb et de teinture d'aloe.

Plus que jamais il faut veiller à la propreté des abreuvoirs. Il importe que l'eau y soit toujours renouvelée et pure et jamais souillée des écoulements d'étable. Quand l'eau est corrompue, il faut vider la pièce et la nettoyer.

LONDINIÈRES,
Professeur d'agriculture.

Les Frais d'Achat de Terres

Il faut diviser en quatre sortes les frais à payer lorsqu'on achète des terres.

Ce sont les frais de timbres, d'enregistrement, d'hypothèques et d'honoraires, s'il y a lieu.

1^o Timbre. — Ces frais varient suivant la longueur de l'acte et le format du papier timbré employé. Les timbres comprennent ceux de tous les originaux, si l'acte est fait sous seings privés, ou les timbres du seul original et des expéditions, si l'acte est notarié. Ce sont des frais qui ne sont pas très lourds et qui varient à chaque vente.

2^o Enregistrement. — Le droit est, en principe, de 12 %, augmentable de 3 % à titre de taxe de première mutation pour la première vente faite depuis le mois d'août 1926. Il y a lieu ensuite d'ajouter 1 fr. 20 % pour la somme comprise entre 300.000 et 500.000 francs, et 2 fr. 40 % pour la tranche excédant 500.000 francs.

Il y a un tarif spécial en cas d'achat pour revendre. Les droits sont ceux de la vente ordinaire, augmentés de 3 %, mais, lors de la revente dans le délai d'un an, le nouvel acquéreur ne paye qu'un demi-droit. Il faut avoir soin de stipuler dans l'acte que l'achat est fait en vue d'une revente.

3^o Frais d'hypothèques. — Toute vente doit être transcrite au Bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble, pour que cette vente soit opposable aux tiers. Le droit de transcription a été payé indivisiblement avec le droit d'enregistrement, mais il y a lieu de payer au Bureau des hypothèques :

1^o La taxe hypothécaire à 0 fr. 48 %.

2^o Le salaire du conservateur, frais qui ne s'élèvent, du reste, pas à des sommes importantes.

4^o Honoraires. — Si la vente est sous seings privés, il n'y a pas lieu à honoraire, sauf s'il y a eu un rédacteur de l'acte ou un négociateur de la vente ; dans ce cas, les honoraires alloués varient suivant convenance. Toutefois, l'honoraire de négociation approuvé par les tribunaux est, à Paris, de 3 % sur les immeubles bâtis et de 5 % pour les terrains nus et les immeubles de banlieue et de province.

Si la vente est notariée, il est dû un honoraire au notaire, qui varie avec chaque ressort de Cour d'appel et qui n'est pas très élevé et, de plus, est dégressif.

En plus des honoraires proprement dits, le notaire a droit aux droits d'expédition, qui se calculent au nombre de feuilles de papier (rôles).

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS DÉFENDRE NOS INTÉRÊTS !

Les Coopératives de Consommation et les Agriculteurs

On pense souvent que le mouvement coopératif de consommation est un mouvement exclusivement urbain, peu connu ou inconnu des paysans.

Rien n'est moins vrai. On peut dire, bien au contraire que les Sociétés coopératives, en France comme à l'étranger, sont aussi nombreuses et aussi prospères à la campagne qu'à la ville.

Dans une étude qu'il publiait récemment, le D^r Fauquet, chef du Service de la Coopération au Bureau International du Travail, a pu apporter, en ce qui concerne l'étranger, des renseignements tout à fait concluants.

C'est ainsi que dans les pays agricoles du Nord de l'Europe, Danemark, Lituanie, Lettonie, plus de la moitié des membres des Sociétés coopératives de consommation sont des agriculteurs. En Finlande et en Pologne, plus du tiers des membres appartient à la classe rurale, et en Suède même, le pourcentage des agriculteurs parmi les sociétaires des coopératives de consommation, est également fort élevé.

En ce qui concerne la France, on aboutit à des conclusions analogues.

Si l'on examine les statistiques officielles établies chaque année par les organismes centraux du mouvement coopératif, on est amené à constater que les Sociétés coopératives ont pris depuis quelques années dans les campagnes, une importance non négligeable et qui ne cesse d'aller en croissant. Le nombre des familles qu'elles groupent dans leur sein, le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, indiquent assez qu'elles touchent largement les milieux ruraux.

Bornons-nous à quelques exemples typiques :

Considérons d'abord deux ou trois

La belle Maud Herstley, poursuivie de tous les Marius, épousera-t-elle l'héritier de l'Oncle Capoulade ?

Vous lirez tous, dès samedi prochain, notre nouveau feuilleton :

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman gai, spirituel, plein d'entrain et d'amour
de JEAN DE BARASC

pouvant être lu par tous et qui captive, durant plusieurs mois, nos lecteurs et gentilles lectrices.

départements où la population est exclusivement rurale.

Voici la Creuse, dont la ville la plus importante, Guéret, n'a pas 15.000 âmes. La population totale du département, qui s'élève à 219.000 habitants, n'est composée que de paysans. Si l'on estime qu'il y a environ quatre personnes par famille, on peut évaluer à 55.000 environ le nombre des familles en Creuse.

Or, sur ces 55.000 familles, plus de 20.000 actuellement sont affiliées aux Sociétés coopératives de consommation.

L'Union des Coopératives de la Creuse groupe à elle seule plus de 10.000 familles.

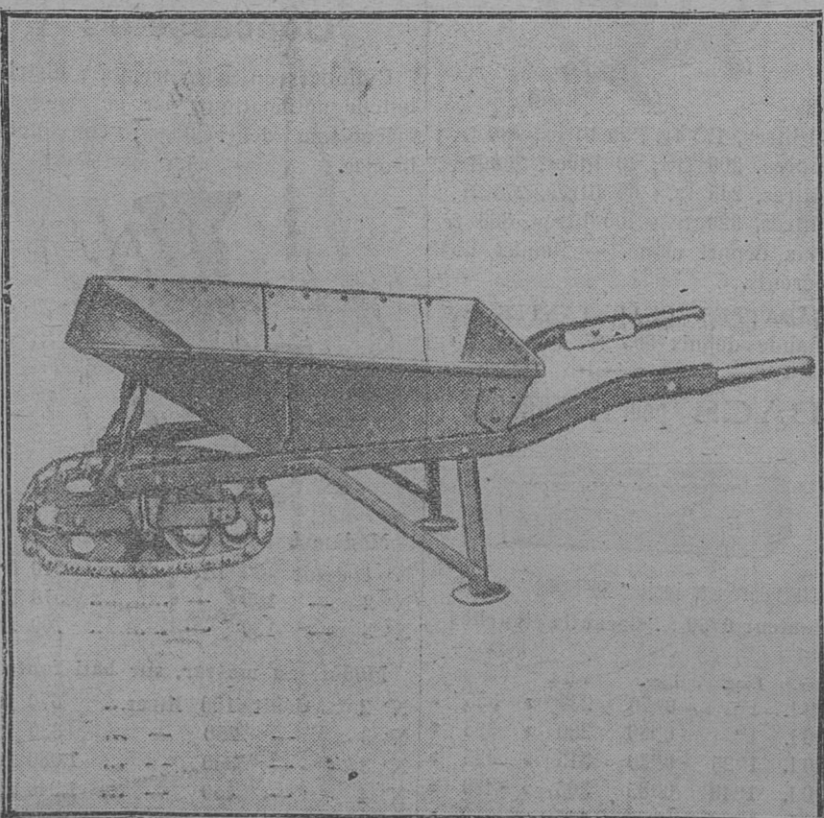
Autre élément de comparaison : D'après le dernier recensement, il y avait dans la Creuse 329 établissements d'épicerie. Or, les Sociétés coopératives de consommation exploitent présentement 120 succursales dans la Creuse. Si l'on ajoute qu'elles vendent, dans ces 120 succursales, pour plus de 25 millions de francs de marchandises chaque année, on verra que dans un département uniquement agricole, les coopératives de consommation sont, d'ores et déjà, l'organisme de répartition de beaucoup le plus puissant.

Sur les 55.000 familles que compte la Meuse, plus de 38.000 (exactement 38.136) sont affiliées au mouvement coopératif de consommation. 208 établissements d'épicerie sur 468 sont des établissements coopératifs. Quant à leur chiffre d'affaires qui dépasse 77 millions, il atteint près des 2/5 du chiffre d'affaires global fait dans les magasins d'alimentation de ce département.

Faut-il invoquer encore l'exemple de la Charente-Inférieure où la population, sans être exclusivement paysanne, est composée pour une très large part de paysans ? Dans ce département où les boulangeries coopératives de consommation ont pris naissance, il y a plus de 50 ans, ces boulangeries coopératives sont aujourd'hui au nombre de 213, groupant près de 40.000 familles, soit à peu près la moitié de la population rurale. Mais les paysans de la Charente, qui ont su apprécier les vertus de la coopérative de consommation pour la boulangerie, ont su les comprendre aussi en ce qui concerne l'épicerie. Il y a dans la Charente-Inférieure 124 épiceries coopératives dans lesquelles 35.000 familles (sur 100.000 que compte le département) se répartissent chaque année pour plus de 50 millions de marchandises.

Comment dire après cela que le monde paysan ignore la coopération de consommation ou qu'il lui est hostile ?

Et ce qui est vrai de la Creuse, de



Une brouette originale, à chenille, convenant pour travaux en terrains sablonneux



Trois belles tomates récoltées par un amateur-jardinier

